

FONCTION PUBLIQUE—LE MOTIF DE L'ANNULATION DU  
CONCOURS N° 74-AGR-CC-HA-19

Question n° 2447—**M. Lachance:**

1. A la lumière de la réponse à la question n° 2278, la Commission de la Fonction publique peut-elle expliquer que le concours numéro 74-AGR-CC-HA-19 ait été annulé à deux reprises à cause de vices de forme?

2. La Commission envisage-t-elle des mesures correctives dans la forme de ses examens de sélection afin d'éviter, autant que faire se peut, qu'une telle situation ne se répète à l'avenir?

**L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État):** La Commission de la Fonction publique me transmet les renseignements suivants: 1. Le concours n° 74-AGR-CC-HA-19 n'a pas été annulé. Le 9 août 1974, un comité d'appel a accueilli un appel interjeté au sujet de la nomination proposée dans le cadre du concours. En conséquence, il a été nécessaire de réévaluer les candidats et d'accorder le droit d'appel une seconde fois. Plusieurs appels ont par la suite été interjetés, puis accueillis le 17 décembre 1974.

2. La cause est actuellement en Cour d'appel fédérale (Cause 75-A-16). D'autres mesures seront arrêtées lorsque la Cour fédérale aura rendu sa décision.

RADIO-CANADA—LES ANNONCEURS PIGISTES

Question n° 2454—**M. Cossitt:**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1972, quelles personnes autres que le personnel régulier des nouvelles de Radio-Canada ont servi d'annonceurs pigistes ou contractuels pour la Société, a) quelle rémunération chacune a-t-elle reçue, b) dans quelles régions géographiques ont-elles fait des reportages, c) combien de fois le matériel de chacune a-t-il été utilisé pour les bulletins de nouvelles de Radio-Canada, d) quel a été, en moyenne, le droit versé pour chaque reportage?

**L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État):** La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: Il n'est pas d'usage de demander à la Société Radio-Canada de divulguer pareils détails sur sa gestion et son administration internes.

\* \* \*

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT  
DE DOCUMENT

MEER—LES CRÉDITS AFFECTÉS AUX RECHERCHES

Question n° 556—**M. Symes:**

1. Pour chacune des années financières 1972-1973 et 1973-1974, quelle somme d'argent le département de l'Expansion économique régionale a-t-il consacrée à des contrats adjugés à des personnes et à des organismes de l'extérieur, à des fins de recherche, de développement et pour d'autres services consultatifs?

2. Quels sont le nom et l'adresse de ces personnes et organismes et de quelle somme d'argent s'agissait-il dans chaque contrat?

3. Quels étaient le but de chaque contrat et le titre des rapports soumis?

(Le document est déposé.)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. l'Orateur:** A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les ques-

Auditeur général

tions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall)—La sécurité sociale—Les prestations aux aveugles et aux invalides—La consultation avec les provinces au sujet d'une solution aux problèmes des prestataires; le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie)—Les approvisionnements et services—La création d'emplois dans le secteur aérospatial à Winnipeg—Les mesures envisagées par le gouvernement; Le député de York-Sunbury (M. Howie)—L'énergie—Le projet d'aménagement de l'énergie marémotrice de la baie de Fundy—Les études de faisabilité.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU  
GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—  
PROPOSITION DE RENFORCEMENT DU BUREAU DE  
L'AUDITEUR GÉNÉRAL

**M. G. W. Baldwin (Peace River)** propose:

Que la Chambre est d'avis qu'il est nécessaire d'affirmer que le pouvoir exécutif s'est étendu et continue de s'étendre et devrait être restreint; et, en particulier, que la Chambre doit trouver le moyen d'examiner, prévenir et corriger les dépenses abusives de deniers publics par le gouvernement du Canada, notamment par l'adoption immédiate de mesures législatives visant à renforcer et améliorer le bureau de l'Auditeur général.

—Madame l'Orateur, maintenant que sont partis les chefs de file, certains des rois, les motionnaires et les objecteurs, l'auditoire est des plus attentifs. Les meilleurs moments à la Chambre sont probablement ceux où y est réuni un groupe restreint mais hautement intelligent, comme celui que nous avons de ce côté-ci. J'espère que les députés ont écouté attentivement ou lu la motion dont j'ai saisi la Chambre.

Tout spécialiste du parlementarisme qui serait caché à la Chambre reconnaîtrait facilement que j'ai fondé le libellé de la motion sur une résolution adoptée à la Chambre des communes du Royaume-Uni, le 6 avril 1780, que voici. Peut-être le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) pourrait-il nous éclairer à ce sujet. Sérieusement, j'invite les ministériels à bien écouter la motion adoptée il y a quelque 200 ans et qui se lit ainsi:

Que, de l'avis du comité, il est nécessaire d'affirmer que l'influence de la Couronne s'est étendue et continue de s'étendre et devrait être restreinte, que la Chambre est habilitée à examiner, prévenir et corriger la dépense abusive des revenus de la liste civile ou de tout autre domaine des revenus publics, chaque fois que la Chambre dans sa sagesse le jugera à propos.

Il s'agit de la fameuse motion Dunning qui fut proposée à un moment où, comme c'est le cas aujourd'hui au Canada, le gouvernement détenait des pouvoirs presque dictatoriaux et se livrant à des dépenses stupides et extravagantes et à des voyages à l'étranger tout aussi inutiles et extravagants. L'Angleterre était justement en voie de perdre ses colonies américaines. Sur le plan interne, le pays était en proie au désordre, à l'inflation et au chômage, aux dépenses superflues et aux extravagances, au gaspillage et à la corruption. Toutes ces choses s'observaient sous un gouvernement qui avait tout le pouvoir voulu au monde pour prendre les mesures voulues, tout comme notre gouvernement a ces pouvoirs aujourd'hui.